Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n° 12 relatif à l'octroi d'une aide financière exceptionnelle en faveur de Communyon-Nyon Région Télévision (NRTV)

Gland, le 26 octobre 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (ci-après : COFIN), composée de :

M.	Jérôme Frachebourg	GDG, 1er membre
M.	Damien Bayle	ECG, rapporteur
M.	Romain Bajulaz	Les Vert-e-s
M.	Sébastien Bertherin	GDG
M.	Alain Bringolf	GDG
M.	Jean-Daniel Guillod	UDC
M.	Rasul Mawjee	PLR
M.	Dominique Pernet	PLR
Mme	Véronique Villaine	PS

s'est réunie les 19, 22 et 26 octobre 2026.

Excusé-e-s
Le 19 octobre 2026 : Sébastien Bertherin, Alain Bringolf, Jean-Daniel Guillod, Rasul Mawjee, Véronique Vilaine.

Le 22 octobre 2026 : Sébastien Bertherin, Alain Bringolf, Jean-Daniel Guillod, Rasul Mawjee, Véronique Vilaine.

Le 26 octobre 2026 : Damien Bayle

Remerciements
Les membres de la COFIN remercie Mme la Syndique Christine Girod, MM. Gilles Davoine, Municipal des finances, et Julien Ménoret, Chef du service des finances, de l'économie et des sports, pour les informations fournies et les réponses à leurs questions.

Préambule
La COFIN souhaite saluer la qualité des réponses apportées par la Municipalité malgré le peu de temps imparti. Le traitement et l'analyse de ce rapport se sont effectués dans un temps très réduit, dû à l'urgence du préavis, et dans des conditions particulières liées aux vacances scolaires.

Exposé
Le préavis numéro 12 constitue la réponse de la Municipalité à la motion de M. Michel Girardet présentée au Conseil Communal du jeudi 1ier octobre 2026.

Sur les 200'000.- CHF nécessaires à Communyon/NRTV pour terminer l'année 2026, 100'000.- CHF ont déjà été octroyés par les municipalités de Nyon et Gland à parts égales. D'autres communes du district ont été sollicités par Communyon dont certaines ont déjà annoncés leur participation. Le présent préavis propose l'octroi d'une aide financière exceptionnelle d'un montant de 100'000.- CHF au maximum. Il convient de souligner que ce montant constitue un plafond : le versement effectif de la Commune de Gland sera strictement ajusté au solde résiduel nécessaire pour combler le découvert 2026, sous condition que l'ensemble du plan de sauvetage soit formellement couvert.

Analyse et informations récoltées auprès de la Municipalité

La COFIN a questionné la Municipalité sur les divers thèmes abordés ci-dessous. Les questions posées par la COFIN figurent en caractères bleus et les réponses de la Municipalité en caractères italiques ci-après.

A. La mobilisation en cours

Commune de Nyon : La Municipalité de Nyon a annoncé lors du Conseil communal du 5 octobre 2026 avoir débloqué 50'000.- CHF. Aucune demande complémentaire n'a été réclamée lors de cette même séance.

Commune de Gland : La Municipalité de Gland a annoncé lors du Conseil Communal du 1er octobre 2026, avoir débloqué 50'000.- CHF sur la base des compétences déléguées par le Conseil communal à la Municipalité pour des dépenses urgentes et imprévisibles (préavis 1/2021).

La COFIN a posé la question suivante à propos de cette contribution :

Est-ce que ce préavis formalise la dépense urgente et imprévisible de 50 000 CHF conformément au règlement communal ?

« Non, la contribution de la Ville de CHF 50'000.- a été débloquée dans le cadre des fonds exceptionnels, conformément aux conclusions du Préavis municipal n° 1/2021 et à l'article 11 du Règlement sur la comptabilité des communes et art. 100 Règlement du Conseil communal. »

Région de Nyon : « *L'interpellation déposée auprès de Région de Nyon par M. Girardet portait sur une demande de soutien immédiate, en regard de ce qui a été activé par les Villes de Nyon et Gland (pour Gland : Préavis municipal n° 1/2021 et à l'article 11 du Règlement sur la comptabilité des communes et art. 100 Règlement du Conseil communal).*

Le deuxième volet portait sur un soutien pérenne sous forme d'une convention comme il est pratiqué pour Visions du Réel ou le Festival FAR.

Par la voix de son Président, le CODIR n'est pas entré en matière sur ces deux points. En revanche, il a été évoqué la possibilité de retransmettre les séances du CI en confiant le mandat à NRTV. »

Autres communes du district : en date du 21 octobre 2026, 24'536.- CHF ont déjà été récoltés (Borex : 1'236.- CHF, Burtigny : 500.- CHF, Coppet : 5'000.- CHF, Crassier : 1'300.-CHF, Longirod : 1'000.- CHF, Mies : 5'000.- CHF, Prangins : 7'000.- CHF, Chavannes-de-Bogis : 2'500.- CHF, Crans : 1'000.- CHF).

Autres revenus commerciaux : une facture de 15'000.- CHF a été validé par une société privée.

La population : il n'y a pas eu de mobilisation visible sur les réseaux sociaux (Youtube, Facebook) ni d'augmentation notable au niveau des dons.

En résumé, en date du 22 octobre 2026, sur les 100'000.- CHF demandés par le préavis, 24'526.- CHF ont déjà été recueillis auprès de communes, auquel s'ajoute un montant de 15'000.-CHF provenant d'une société privée, soit un solde restant de 60'474.- CHF. De plus, d'autres versements pourraient encore intervenir d'ici la fin de l'année, notamment de la part de communes. La Municipalité communiquera sur l'état de l'avancement de la collecte lors des prochains conseils communaux. Le montant final utilisé sur les 100'000.- CHF ne pourra être présenté qu'au premier trimestre 2027.

B. La gouvernance de Communyon

La composition du comité de Communyon, composé aux deux tiers de représentants politiques, est-elle adaptée à une telle gestion ?

« *Le comité est composé selon les statuts (art. 10 Statuts) : d'un représentant de la Municipalité de Nyon et d'un représentant de la Ville Gland, respectivement Alexandre Demetriades et Christine Girod.*

1 personne issue du monde associatif, culturel et sportif, Mme Carole Hertig

1 personne du monde bancaire, M. Marc-Olivier Bersier

1 personne du monde de l'avocature, M. Gilles Davoine,

1 syndic de la commune de Mies et membre du Codir de Région de Nyon, M. Pierre-Alain Schmidt

1 journaliste indépendant, M. Maïque Perez .

Le comité peut compter jusqu'à 9 membres ».

Il convient de noter que M. Gilles Davoine siège en qualité de « *privé* » au sein du comité.

Dans l'article du quotidien La Côte du 17 mars 2026, Madame Christine Girod, présidente du comité de Communyon, déclarait "*Communyon est une association, nous ne sommes pas des spécialistes des médias. Il nous faut un directeur, pour assurer une certaine stabilité ».* Est-ce dès lors le rôle d'une telle association de gérer directement une télévision locale ?

« Communyon n'a pas ni la vocation ni l'intention de gérer la chaîne NRTV. L'Association a repris temporairement plusieurs tâches indispensables au fonctionnement de NRTV, notamment le paiement des factures, la gestion administrative et financière ainsi que la gestion informatique. Elle s'est adjoint les services d'un fiduciaire en particulier pour la comptabilité et les bouclements.

Une délégation à un membre du comité a été donnée à M. Perez, journaliste pour l'organisation administrative et le suivi des activités de la rédaction. »

Comment l'indépendance des journalistes de NRTV vis-à-vis des autorités politiques qui les financent et les dirigent est-elle assurée ?

« La chaîne NRTV et sa rédaction travaillent sur la base d'une charte éditoriale validée par le comité, que vous trouvez en annexe. Il s'agit d'un document cadre interne, qui permet de distinguer clairement les rôles et les responsabilités des uns et des autres.

Par ailleurs, la responsabilité de la rédaction est en mains de Mme Andrea Bras Lopo et de M. Florian Cavaleri en tant que co-rédacteurs en chefs. »

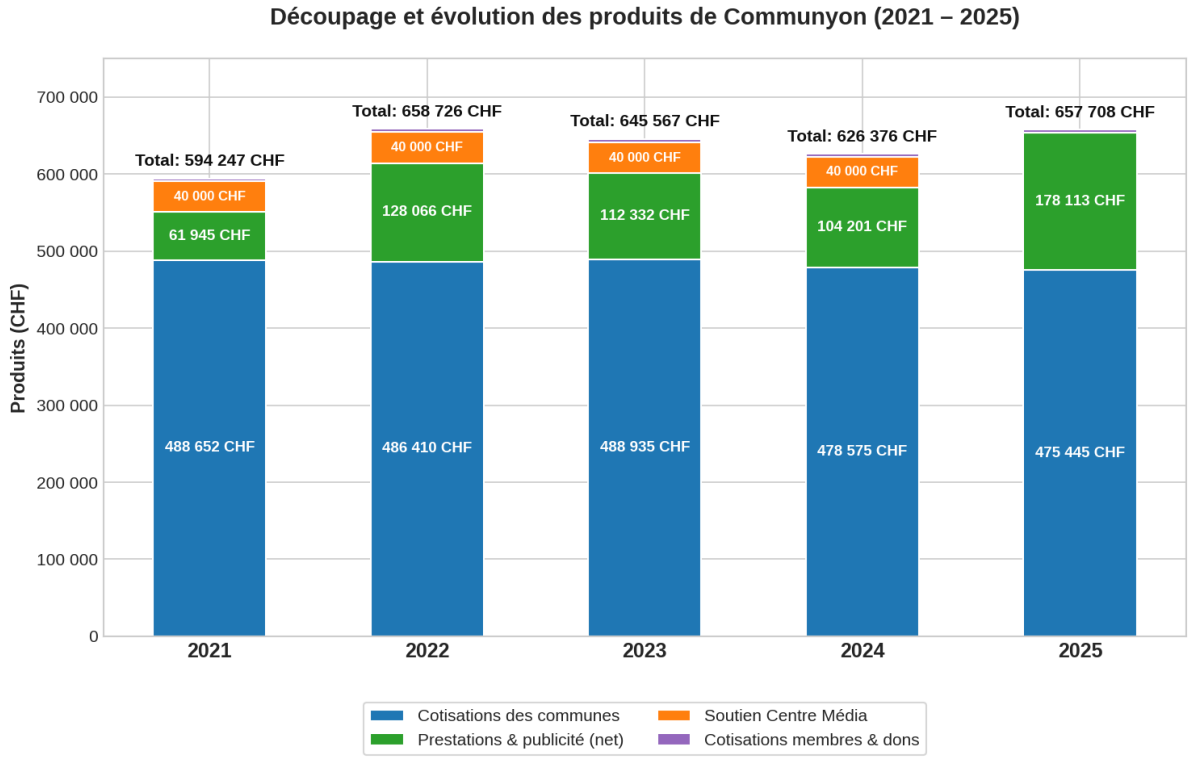
Après lecture de la charte éditoriale, annexée au présent rapport, la COFIN estime que cette dernière ne garantit pas suffisamment l'indépendance des journalistes vis-à-vis du comité de Communyon. La charte devrait être renforcée sur cet aspect. D'autres médias disposent par exemple d'une charte d'indépendance et de déontologie des journalistes.

C. Analyse financière de Communyon

La structure des revenus

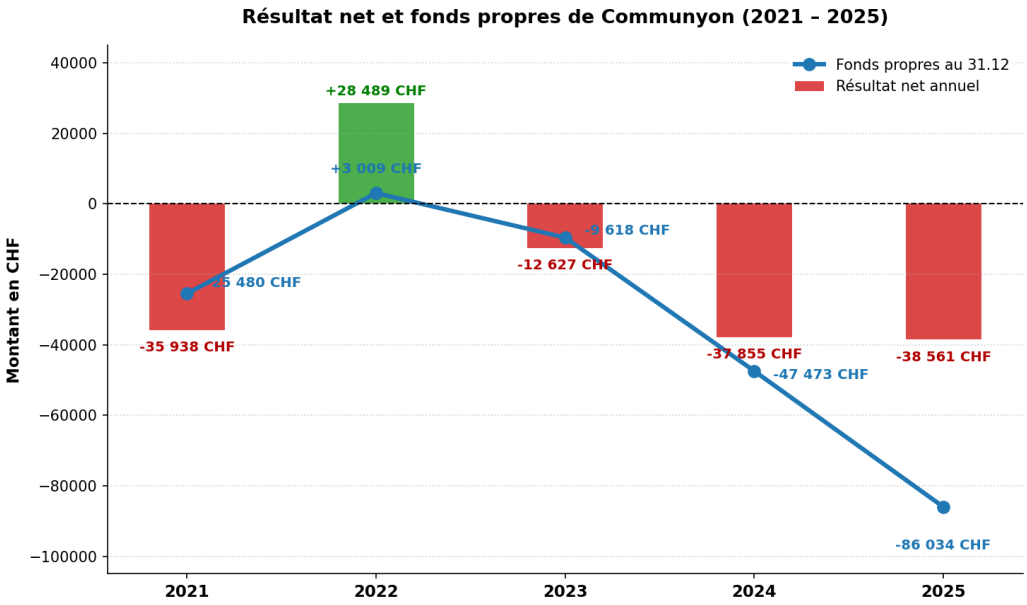
Sur la période 2021–2025, la structure des revenus de Communyon montre un socle institutionnel très stable couplé à une composante commerciale en forte croissance. Les cotisations ordinaires versées par les communes du district garantissent la base financière de l'association, maintenant un niveau quasi constant entre 475'445.- CHF et 488'935.- CHF par an. En parallèle, le poste des prestations de services et de la publicité a connu une accélération marquée, passant de 61'945.- CHF en 2021 à un sommet de 178'113.- CHF en 2025, tiré notamment par les mandats de captation des conseils

communaux de Nyon et Gland. Sur le plan de la trésorerie réelle, cette dynamique a permis d'augmenter les encaissements liquides passant de 586'376.- CHF en 2024 à 657'708.- CHF en 2025. A noter que la fin en 2024 de la ligne « *Centre Média* » (40'000.- CHF/an) correspond à l'aboutissement de l'amortissement comptable du matériel, sans impact sur le cash. Toutefois, malgré cette progression des recettes d'exploitation, l'augmentation parallèle des charges a maintenu l'association dans une situation financière très tendue.



L'état des finances

Entre 2021 et 2025, la situation financière de Communyon révèle une fragilité structurelle marquée par l'érosion rapide de ses réserves. Malgré une parenthèse positive en 2022 grâce à un bénéfice net de +28'489.- CHF qui avait permis de ramener temporairement les fonds propres dans le vert (+3'009.- CHF), l'association a fait face à une détérioration continue de ses résultats d'exploitation. L'accumulation de trois déficits consécutifs entre 2023 et 2025 (-12'627.- CHF en 2023, -37'855.- CHF en 2024 et -38'561.- CHF en 2025) a progressivement creusé le capital, faisant plonger les fonds propres de -9'618.- CHF fin 2023 à un creux de -86'034.- CHF au 31 décembre 2025. Cette perte totale des réserves comptables explique directement la vulnérabilité financière de l'association au début de l'année 2026 lors de la défaillance de l'exploitant GoStudio.



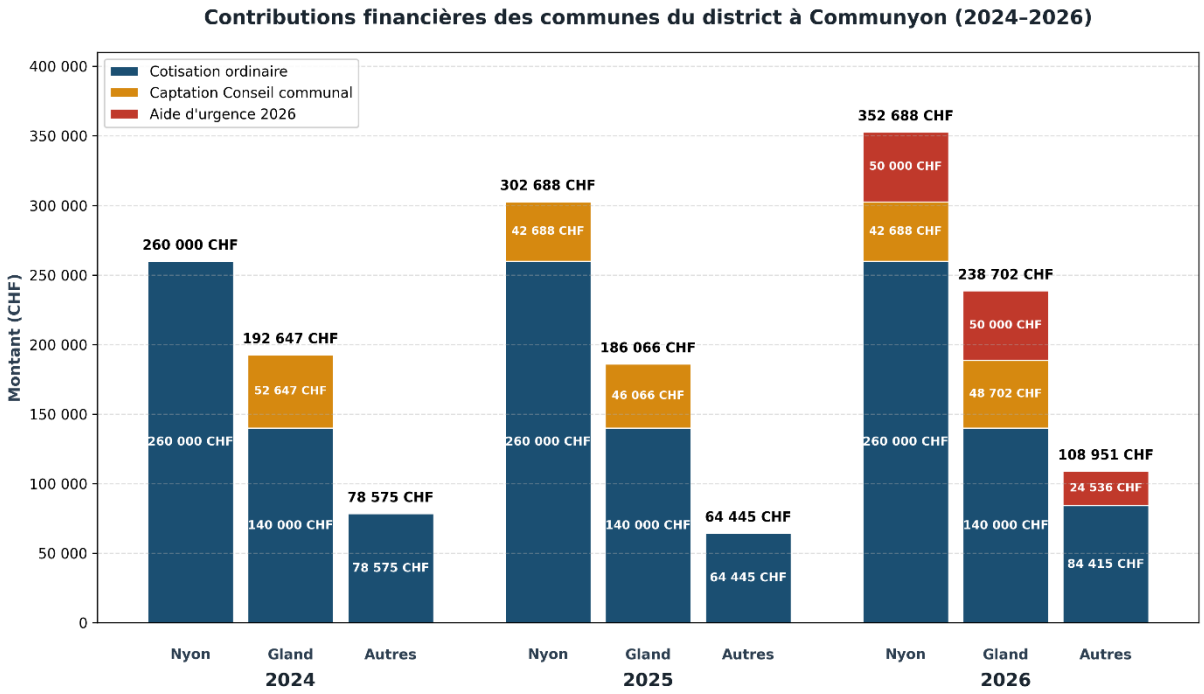
Gros plan sur le financement communal

L'analyse des contributions communales versées à Communyon entre 2024 et 2026 met en évidence une très forte concentration du financement sur les deux principales villes du district, couplée à un effort financier accru lié aux prestations de captation et aux aides d'urgence. La Ville de Nyon s'affirme comme le premier bailleur de fonds avec une cotisation ordinaire stable de 260'000.- CHF par an, à laquelle s'ajoutent 42'688.- CHF (source : préavis communal de Nyon 2026/235 sur les comptes 2025) pour la retransmission de son Conseil communal dès 2025 (même montant transposé en 2026 dans le graphique ci-dessous) et 50 000 CHF d'aide d'urgence débloqués en 2026, portant sa contribution totale à 352'688.- CHF. De son côté, la Ville de Gland verse une subvention ordinaire de 140'000.- CHF, complétée par des mandats de captation du Conseil communal en hausse (52'647.- CHF en 2024, 46'066.- CHF en 2025 et 48'702.- CHF en 2026) ainsi qu'une aide d'urgence de 50'000.- CHF, pour atteindre 238'702.- CHF en 2026. Enfin, la trentaine d'autres communes du district apporte un soutien régulier cumulé d'environ 64'450.- CHF à 84'415.- CHF par an, complété en 2026 par des participations exceptionnelles d'urgence. Au total, Nyon et Gland assurent ainsi à elles seules plus de 80 % du financement communal du média régional.

Voici ce que dit la Municipalité à ce propos :

« En l'absence d'une base contractuelle, le système qui s'est mis en place depuis une dizaine d'années repose sur le bon vouloir des communes. L'engagement des autres communes repose sur les épaules du comité qui doit régulièrement prendre son bâton de pèlerin pour convaincre d'autres entités de soutenir la chaîne. Malgré cela, le comité n'a pas le pouvoir de garantir une quelconque équité. »

La Municipalité nous a aussi mentionné en séance que, sur 10 ans, Nyon a plus financé Communyon que Gland pour une visibilité identique.



Le coût par habitant (CHF/an) est donc le suivant :

	2024	2025	2026 (au 21.10.2026)	2026 (projection si le préavis est accepté selon les rentrées effectives au 21.10.2026)	2027 (selon budget prévisionnel)
Gland (14'192 hab.)	13.57	13.11	16.81	Max. 23.86	15.05
Nyon (24'139 hab.)	10.77	12.53	14.61		

D. Les solutions envisagées par Communyon

La stabilisation en 2027

Le budget prévisionnel pour 2027 s'appuie sur la prolongation de l'organisation transitoire actuelle. Les revenus envisagés restent raisonnables, basés sur les revenus commerciaux et subventions communales passés ainsi que sur des promesses de commandes à venir.

A noter que dans ce budget 2027, une augmentation de 30'000.- CHF (pour un total de 170'000.- CHF) de la subvention ordinaire de la commune de Gland a été intégré.

De plus, les actions suivantes seront entreprises selon la Municipalité :

- « *Élargir le soutien des communes du district. Communyon indique compter actuellement 33 communes soutenant NRTV, avec des contributions financières qui varient fortement. L'objectif est de maintenir et de consolider ce cercle de contributeurs.*
- *Développer les partenariats avec le secteur privé et économique régional, afin d'accroître les recettes commerciales et de réduire la dépendance à l'égard des principaux contributeurs publics.*
- *Réduire les charges d'environ CHF 40'000.- en 2027, notamment grâce à la diminution de la masse salariale consécutive à deux licenciements et à une démission.* »

Dans le quotidien La Côte du 17 mars 2026, Madame Christine Girod, présidente du comité de Communyon parlait d'un « *sauvetage pour une période transitoire, pas une stratégie à long terme* ». Quand cette période transitoire prendra-t-elle fin et quelle structure sera mise en place à son terme ?

« Le sauvetage actuel qui prend la forme de l'octroi d'une aide financière exceptionnelle d'un montant maximal de CHF 100'000.-, est destiné à contribuer au financement nécessaire à la poursuite des émissions et au paiement des salaires jusqu'au 31 décembre 2026. La Municipalité suivra attentivement l'évolution de la situation de Communyon en 2027, au moyen de contacts réguliers avec son comité. Si les démarches entreprises devaient mettre en évidence l'impossibilité de poursuivre les activités de NRTV dans des conditions financièrement viables, la Municipalité veillera à ce que les mesures nécessaires soient anticipées, y compris, le cas échéant, en vue d'une cessation ordonnée des activités, permettant d'honorer les engagements en cours et de procéder à la fermeture de la chaîne dans les meilleures conditions possibles. »

Le résultat net projeté de -12'940.- CHF paraît atteignable au vu de l'approche prudente adoptée. Le budget 2027 ne prend pas encore en compte l'ensemble des charges nécessaires à la mise en place d'une organisation pérenne visant à solidifier les revenus. L'année 2027 permettra précisément de définir et chiffrer cette structure.

La Municipalité s'engage à suivre la situation financière de près et à anticiper les décisions nécessaires à prendre en cas de tendance négative.

Solutions envisagées à partir de 2028

1. Le développement des revenus commerciaux

« Il s'agira d'une part de diversifier les activités et les recettes propres, notamment par la production de vidéos, de webinaires, de conférences, d'interviews et d'émissions thématiques, la réalisation de contenus sur mesure pour des tiers, la location du studio ainsi que la possibilité de solliciter du sponsoring d'émissions et de contenus. Et, d'autre part, de développer les partenariats avec le secteur privé et économique régional, afin d'accroître les recettes commerciales. »

2. Élargissement des partenariats au district de Morges ?

« Cet élargissement est effectivement envisagé, même si les premiers contacts n'ont pas été suivi d'actions. La piste de l'ARCAM (équivalent Région de Nyon pour la région morgienne) est une potentielle piste également. »

3. Rapprochement avec La Télé

« En date du 6 octobre, une rencontre informelle a été tenue avec La Télé. D'éventuelles synergies pour des événements spécifiques pourraient être imaginés, notamment par la mise en commun de matériel, de visuels et ou de reportages. A ce stade, aucun engagement n'a été envisagé ni concrétisé. »

Appréciation

La COFIN apprécie l'approche prudente de la Municipalité concernant les revenus projetés à 2027, ainsi que la volonté marquée d'assainir les comptes de Communyon. De plus, l'engagement de la Municipalité à anticiper des décisions douloureuses mais nécessaires, afin d'éviter les interventions urgentes, est un gage de confiance vis-à-vis du conseil communal.

La COFIN estime cependant que rien n'est assuré au-delà de 2027 et que Communyon pourrait se retrouver dans une position de « *transitoire qui dure* », faute de moyens pour basculer sur un modèle permettant l'application de la stratégie envisagée.

La COFIN regrette également qu'aucune information n'ait été donnée au conseil communal avant le dépôt de la motion de M. Girardet, notamment en mars de cette année au moment de la reprise des activités de MediaGo. A noter à ce propos, qu'en 2017, lors de l'acceptation du préavis 30/2017 qui

pérennisait au budget de la commune un soutien annuel de 130'000.- CHF, la commission technique d'alors avait déjà formulé le vœu suivant : « *une fois par an, la Municipalité présente au Conseil un rapport résumant les points clés de la marche des affaires et des développements en cours de NRTV, ainsi que de transmettre le rapport d'activité annuel de l'association Communyon à l'information des conseillers, ceci tant que NRTV sera en phase de pérennisation ».*

Vœux

La commune de Gland étant l'un des plus gros contributeurs de Communyon, la COFIN émet le vœu que soit désormais communiqué chaque année au Conseil communal le rapport d'activité de NRTV, ainsi que le compte de résultat de Communyon. Il parait en effet important que le Conseil communal reste informé des activités de NRTV et de l'état financier de Communyon.

La COFIN émet également le vœu que la charte éditoriale de NRTV soit renforcée afin de mieux garantir l'indépendance des journalistes vis-à-vis des décideurs politiques et aux contributeurs financiers.

De plus, la COFIN émet le vœu que Communyon poursuive les efforts vers une meilleure répartition des coûts entre les différentes communes du district de Nyon.

Conclusions

La COFIN estime nécessaire que, nonobstant les subventions perçues auprès des communes, Communyon mandate un bureau spécialisé en restructuration et développement d'entreprises avec spécialisation dans le domaine des médias. Ce bureau devra non seulement conseiller la structure au redressement de sa situation financière actuelle, mais également l'aider à définir et à accélérer la croissance stratégique de NRTV avec la recherche de partenaires et d'autres activités périphériques.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 12 et de prendre les décisions suivantes :

décide

I. d'accepter le préavis municipal no 12 relatif à l'octroi d'une aide financière exceptionnelle en faveur de Communyon-Nyon Région Télévision (NRTV) ;

II. d'accorder le crédit de CHF 100'000.- au maximum ;

prend acte

de l'amortissement du montant net de CHF 20'000.- sur une période de 5 ans, dès le 1er janvier de l'année qui suit le début de l'utilisation de l'immobilisation.

Annexe : Charte éditoriale de NRTV

Signatures des membres de la Commission

Jérôme Frachebourg 1er membre	Damien Bayle Rapporteur	Romain Bajulaz Membre
Sébastien Bertherin Membre	Alain Bringolf Membre	Jean-Daniel Guillod Membre
Rasul Mawjee Membre	Dominique Pernet Membre	Véronique Villaine Membre

NRTV 2.0 - Charte Editoriale

Table des matières

Identité éditoriale 1
Public cible 1
Mission 1
Territoire couvert 2
Orientation politique 2
Valeurs 3
Le succès 3
L'innovation 3
L'esprit d'équipe 3
La responsabilité 3
La communication, la formation et le développement 3
La rédaction 3
Ligne rédactionnelle 3
Organisation de la rédaction 4

Identité éditoriale

NRTV est un média audio-visuel d'information et de divertissement, local et régional, diffusé par les câblo-opérateurs du district et nationaux ; il est également disponible sur Internet en mode replay ainsi que sur les réseaux sociaux
NRTV est un média régional de référence en matière d'information, d'interactivité, de réflexion et de commentaires. Il définit une hiérarchie dans le domaine des informations, en privilégiant celles qui ont un intérêt majeur pour les habitants du district de Nyon en général, et ses utilisateurs en particulier.
NRTV sépare clairement la partie rédactionnelle de la partie commerciale en appliquant et respectant les articles dédiés de la Loi Radio et Télévision (LRTV)
NRTV protège sa rédaction, qui dispose d'une liberté d'action et de vues totale, via la mise en place d'une gouvernance adéquate au niveau de ses organes dirigeants

Public cible

Très largement, le public cible comprend les habitants et habitantes du district de Nyon dans un premier temps mais également de Suisse Romande en général ou les Frontaliers travaillant en Suisse Romande, âgés de de 35 à 60 ans habitant en agglomération ou en campagne, actifs, investis dans leur communauté locale et consommateurs d'information locale sur le net et les médias sociaux.
Chaque émission est ensuite destinée à une tranche plus spécifique du public.

Mission

NRTV est principalement une chaîne d'information politique, sociétale, sportive et culturelle, ancrée dans sa région de diffusion
NRTV ne fait pas que relater l'Actu, mais, par les débats qu'elle organise et le réseau qu'elle

entretient, elle est surtout créatrice d'informations concernantes et exclusives.
NRTV est une plateforme d'expression et de débats pour tous les acteurs socio-politiques du district
NRTV est un média intéressant pour le plus grand nombre, elle fonde donc l'analyse de son succès éditorial sur le succès de l'audience dans sa zone de diffusion mais aussi, et à valeur égale, sur la pertinence de ses informations et le professionnalisme de leur traitement
NRTV parce qu'elle les informe et les divertit intelligemment est une chaine
utile aux habitants du district et à celles et ceux, à l'extérieur de celui-ci, qui s'intéresse à l'activité de la zone géographique concernée
NRTV est une chaine interactive car, notamment sur les réseaux sociaux et ce à travers l'action directe et personnelle de ses journalistes sur les nouveaux médias, elle y entretient une communauté d'amis actifs et récolte auprès d'eux autant d'informations et de réactions qu'elle n'en publie.

Territoire couvert

NRTV couvre en première priorité l'actualité, où qu'elle soit, dans toutes les régions du district à part égale; mais elle couvre aussi les sujets importants des villes de Genève et Lausanne et des cantons de Vd et Ge qui ont un impact important pour les habitants du district. Elle montre de plus un intérêt tout particulier pour les enjeux de la région du Grand-Genève, à laquelle elle est grandement liée
NRTV est clairement là où ses concurrents ne sont pas, soit dans cette large zone de l'ultra régionalisme peu ou pas traité par l'immense majorité des médias audiovisuels romands
L'Actualité nationale, voire internationale, est traitée très exceptionnellement lors des plages d'Actu dédiée dans la mesure où elle concerne directement les habitants du district et permet d'impliquer des acteurs régionaux dans le débat national, voire internationale.
En ce sens, NRTV pourrait est présente à Berne par exemple, afin, lors des sessions parlementaires, de demander des comptes de leurs activités et points de vue
aux politiciens du district
Les grands thèmes de l'Actualité régionale, qu'ils soient politiques, sportifs,
culturels ou sociaux, sont également traités plus à fond lors de débats nourris et rencontre hors actu chaude avec des acteurs socio-politiques locaux.

Orientation politique

NRTV est un média indépendant de tout parti politique, de toute organisation économique ou religieuse. Média à vocation pluraliste, elle est attachée aux valeurs libérales fondamentales, défend les institutions démocratiques, les droits et les libertés de l'individu, la paix civique et la justice sociale. elle donne la parole aux acteurs de tout bord politique.
Par le fait qu'elle aborde tout débat de société sans tabou ni retenue, mais tout en s'attachant à respecter l'honnêteté intellectuelle, elle se profile toutefois comme un média progressiste, voire anticonformiste.
Par son traitement sans fard des débats sur, par exemple, l'urbanisation du district, la place des étrangers dans notre société, la politique de la drogue, les transports, l'énergie, la reconnaissance des droits des minorités, la laïcité et les cultures alternative, etc...
NRTV devra apparaitre comme un média libéral, dans le sens progressiste sans toutefois assombrir les arguments de chacun ou biaiser le débat.

Valeurs

Le succès
Nous ne travaillons pas à NRTV pour défendre nos marottes personnelles et son image mais pour assurer le succès de nos productions et de la chaine en général. Notre premier objectif, c'est d'assurer le développement de la marque et de ses produits. Les collaborateurs et ceux qui en assurent le suivi sont donc "orientés résultat"

L'innovation
Pour se faire, NRTV et son équipe recherchent toujours de nouvelles formes de transmission de l'info audiovisuelle et de communication avec son public, de nouvelles émissions, de nouveaux intervenants et de nouveaux points de vue. C'est l'esprit d'entreprise !

L'esprit d'équipe
Un pour tous et tous pour un, la solidarité est reine au sein de l'équipe de NRTV et chacune et chacun, qu'il ou qu'elle soit un collaborateur fixe, occasionnel ou temporaire, qu'ils soit rattaché à la rédaction, à la production ou à l'administration, travaille pour le bien de l'ensemble et le succès du projet et soutient ses collègues en cas de coup dur comme au quotidien. Cet esprit transparaît dans les
productions de la chaîne et transmet une attitude positive et solidaire à nos utilisateurs. Les histoires internes restent à l'interne

La responsabilité
NRTV n'attise pas les tensions ou les différences de point de vue entre points de vue du district, entre romands et étrangers, entre villes et campagnes, contre les minorités. Elle défend une société solidaire qui s'engage pour le bien commun. Les responsables de la chaîne et les journalistes doivent, en ce qui les concerne et en permanence veiller à ce que le traitement de l'information ne soit discriminatoire ni en fonction de l'appartenance politique, sociale, religieuse ou culturelle ni en fonction du sexe ou de
l'ethnie. Chacun veillera également au respect des règles de déontologie en vigueur

La communication, la formation et le développement
Que se soit dans le but de dynamiser ses contenus ou de former les collaborateurs à de nouvelles responsabilités, NRTV fait tout son possible pour faire circuler le savoir et l'information au sein de l'entreprise et déléguer les responsabilités.

La rédaction

Ligne rédactionnelle

NRTV privilégie l'information la plus fraîche, la plus immédiate et la plus concernante pour les habitants de la région précitée. Ses centres d'intérêts sont, dans l'ordre hiérarchique:

1. L'actualité socio-politique et économique locale et régionale
2. L'actualité sportive des clubs locaux
3. L'offre culturelle régionale et son actualité institutionnelle
4. Les débats de société à portée régionale
5. Le fait divers

6. L'actualité nationale et internationale intéressant la région
7. Les tendances et l'Art de vivre des habitants du district

Ces thèmes sont abordés à travers quatre biais principaux :

1. L'Info en plateau et sur le lieu de l'événement pour relever les faits
2. Les invités de la rédaction qui offrent leur point de vue et l'analyse
3. Les débats socio-politiques qui approfondissent
4. Les émissions de magazine qui divertissent de manière éducative (Sport, Culture etc...)

Organisation de la rédaction

- Le rédacteur en chef valide en dernière autorité les sujets des émission de L'Info, du Débat et des magazines ainsi que leurs angles. Il assure le suivi et le coaching et l'évaluation des différents responsables d'émission et au besoin leur demande de rectifier le tir. Il assure la cohérence du planning et peut décider de changer l'emploi du temps ou l'affectation de chaque collaborateur si besoin.
- La rédaction travaille en parfaite harmonie avec les employés techniques. Chacun respectant les prérogatives et les contraintes de l'autre. C'est ensemble qu'ils décident, en présentant leurs choix au responsable
- Les journalistes sont responsables de proposer des sujets d'actualité, ainsi qu'un angle de traitement, au moment où il est le plus opportun de les traiter. De proposer des invités et de transmettre avec honnêteté l'offre de NRTV à leurs contacts.
- Les journalistes apportent et vérifient principalement des faits et des informations, ils doivent être rompus à l'exercice du facts checking afin que, lorsqu'ils sont face à un intervenant, de ne pas se limiter à lui tendre le micro mais de lui demander des comptes face au public
- Les journalistes échangent l'information entre eux et pensent à l'ensemble ainsi qu'au produit finit. Si un journaliste détient par exemple une information qui pourrait être utile à un de ses collègues, il la lui transmet sans retenir d'information pour lui.
- Dans la mesure du possibles et au besoin, les journalistes s'échangent les coordonnées de leurs contacts.
- Les journalistes et les techniciens sont co-responsables du succès des rendez-vous L'Info, le Débat et des magazines dans les moyens qui leur sont fournis pour le faire.
- Les journalistes font la promotion personnellement de leur production et de la production de l'équipe sur les réseaux sociaux et contribuent au débat sur ces réseaux, en leur nom propre
- Les rendez-vous L'Info et le Débat priment sur tout le reste
- Les journalistes peuvent à tout moment être appelés à intervenir à l'antenne dans une émission quelles que soient leurs priorités personnelles de la journée
- La semaine de travail L'Info et du Débat peut parfois commencer le samedi ou le dimanche avec un piquet d'intervention ; les jours travaillés seront récupérés rapidement et ne seront en aucun cas payés
- Les heures supplémentaires doivent être validées à l'avance et se prennent sous ordre ou autorisation seulement du responsable et se rattrapent dans la semaine après avoir été validées par le responsable